

	
Délibération n° 38	Conseil Municipal du Lundi 10 juin 2024
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.10 – Finances diverses
<p>Le Lundi Dix Juin deux mille vingt quatre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 31/05/2024</p> <p>Membres présents : 19</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 6</p> <p>Nombre de votants : 25 puis 23 (Mme DELSAUX Dominique quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Affiché le 13/05/2024</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 25 puis 23 (Madame Dominique DELSAUX quitte la séance à 18 h 55)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE</p>
Objet : Fixation d'un tarif « électricité » pour un commerce ambulant estival	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de Monsieur Nicolas ALLIET-AMOUYAL de bénéficier, pour son commerce ambulant, d'une arrivée électrique et à fixer, à cet effet, le tarif.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques.

CONSIDERANT la demande de Monsieur Nicolas ALLIET-AMOUYAL d'occupation du domaine public portuaire pour son commerce ambulant de glace à emporter bénéficiant

d'une arrivée électrique, pour la période du 8 juin au 31 août 2024, autorisée par Monsieur le Président du Conseil départemental par arrêté du 6 juin 2024 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Nicolas ALLIET-AMOUYAL, au titre de l'occupation du domaine public portuaire pour son commerce ambulant de glace à emporter, de bénéficier d'une arrivée électrique, propriété de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accepter la demande de Monsieur Nicolas ALLIET-AMOUYAL, au titre de l'occupation du domaine public portuaire pour son commerce ambulant de glace à emporter, de bénéficier d'une arrivée électrique, propriété de la Commune ;
- De fixer le tarif « électricité » à 5 euros par jour ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée par 23 voix pour.

Vu pour être affiché le 13 Juin 2024 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.